

ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINT-CONSTANT LE MARDI 19 MAI 2019

Séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-029 publié le 26 avril 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 19 mai 2020 à 19h30, à laquelle sont présents monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, monsieur Stéphane Brochu, trésorier (par vidéo conférence), madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présents.

La séance a pour but :

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- 2- Informations aux citoyens et résumés des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;
- 3- Approbation des procès-verbaux;
- 4- Entérinement Registre des chèques;
- 5- Adoption de projet de règlement :
 - a) Adoption du second projet de règlement numéro 1658-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les limites des zones H-415, H-423, H-425 et H-426 et de modifier la grille des spécifications applicable à la zone H-425 afin d'ajouter les usages « H-2 Habitation bifamiliale et trifamiliale », « H-4 Habitation multifamiliale de 9 logements et plus » et « H-6 Habitation collective » et leurs normes afférentes et afin de modifier les normes afférentes de l'usage « H-3 Habitation multifamiliale de 4 à 8 logements »;
- 6- Avis de motion de règlement et dépôt de projet de règlement :
 - a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1659-20 décrétant une dépense de 4 546 554 \$ et un emprunt de 4 546 554 \$ pour des travaux pour la construction d'un pavillon jeunesse, pour l'ajout d'un toit à la patinoire extérieure, pour l'aménagement d'un pump track et skate parc, pour la démolition de la maison des jeunes et du centre municipal actuels et pour l'aménagement de deux terrains de basketball;



- 7- Adoption de règlement;
- 8- Contrats et ententes :
 - Modifications de la résolution numéro 022-01-19 « Octroi de contrat de gré à gré – Achat de bureaux et fournitures associées »;
 - Autorisation de signatures Convention d'aide financière entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Saint-Constant – Bibliothèque de Saint-Constant;
 - c) Octroi de contrat de gré à gré Réparation de trois (3) pompes –
 Station de pompage Berger;

9- Soumissions:

- a) Soumissions Fourniture et livraison de végétaux pour la rue Longtin – 2020TP03-AOI;
- b) Soumissions Fourniture et livraison d'arbres pour la base de plein air 2020TP07-AOI;
- Soumissions Services d'une agence de sécurité pour divers services municipaux de la Ville de Saint-Constant – 2020APP02-AOP;
- d) Soumissions Travaux de branchements Jeux d'eau parc Leblanc – 2020GÉ17-AOI;
- e) Soumissions Travaux de construction d'un nouveau pont au parc Lafarge au-dessus de la rivière Saint-Régis – 2018GÉ32-AOP – Rejet;

10- Mandats;

11- Dossiers juridiques :

- a) Règlement d'une réclamation Dommage à des installations de Bell Canada – Rue des Saules;
- 12- Ressources humaines;

13- Gestion interne:

- a) Dépôt du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe;
- Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe;

14- Gestion externe:

- a) Approbation du rapport d'activités 2019 de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine – Schéma de couverture de risques;
- b) Aide financière Festival Classica;



15- Demandes de la Ville :

- a) Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

 Réfection d'un émissaire existant sur le chemin Petit Saint-Régis Sud – Projet numéro 2020GÉ18;
- Programme « Embellir les voies publiques » d'Hydro-Québec dépôt d'une demande d'enfouissement des lignes de distribution électrique sur la montée Saint-Régis entre le boulevard Monchamp et la rivière Saint-Régis;
- 16- Recommandation de la Ville;
- 17- Dépôt de documents;
- 18- Demande de dérogation mineure;
- 19- Demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :
 - a) Demande de PIIA numéro 2020-00016 582, rang Saint-Régis Nord:
 - b) Demande de PIIA numéro 2020-00019 290, montée Saint-Régis;
 - c) Demande de PIIA numéro 2020-00020 524, voie de desserte, Route 132;
 - d) Demande de PIIA numéro 2020-00024 71, rue Saint-Pierre;
 - e) Demande de PIIA numéro 2020-00029 202, Route 132;
 - f) Demande de PIIA numéro 2020-00040 Rue Wilfrid-Lamarche Lots 5 393 161 et 5 393 163 du cadastre du Québec (lots projetés 6 350 466 et 6 350 467 du cadastre du Québec);
- 20- Demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :
 - a) Adoption du second projet de résolution Demande de PPCMOI numéro 2020-00010 Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) Lots 2 177 852 ptie, 2 177 853 et 2 177 854 (lot projeté 6 362 290 du cadastre du Québec) 42,rue Saint-Pierre/11, rue Guy;
- 21- Période de questions;
- 22- Levée de la séance.



200-05-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- en retirant le point suivant :
- 20-a) Adoption du second projet de résolution Demande de PPCMOI numéro 2020-00010 Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) Lots 2 177 852 ptie, 2 177 853 et 2 177 854 (lot projeté 6 362 290 du cadastre du Québec) 42,rue Saint-Pierre/11, rue Guy;
- en ajoutant le point suivant :
- 8-d) Octroi de contrat de gré à gré Fourniture et installation de jeux d'eau au parc Leblanc 2020UAT02-CGG;

INFORMATIONS AUX CITOYENS ET RÉSUMÉS DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'évolution des mesures applicables à la COVID-19.

201-05-20

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on s'abstienne de lire les procès-verbaux du 21 avril 2020 et du 5 mai 2020.

Que ces procès-verbaux soient approuvés tels que présentés.



202-05-20

ENTÉRINEMENT - REGISTRE DES CHÈQUES

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le registre des chèques du mois d'avril 2020 se chiffrant à 5 345 169,64 \$, tel que présenté dans la liste produite par le Service des finances le 1^{er} mai 2020.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT :

203-05-20

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1658-20

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel du 22 mars 2020 tout acte pris à la suite d'une procédure de remplacement n'était pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été désigné comme prioritaire par le Conseil et qu'une consultation écrite a remplacé l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que la période de consultation de quinze (15) jours ne s'est pas terminée avant le sept (7) mai 2020, faisant en sorte que le présent projet doit donc, selon l'arrêté ministériel 2020-033, faire l'objet d'un processus référendaire;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que modifié et soumis à la présente séance, le second projet de règlement numéro 1658-20 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les limites des zones H-415,H-423, H-425 et H-426 et de modifier la grille des spécifications applicable à la zone H-425 afin d'ajouter les usages « H-2 Habitation bifamiliale et trifamiliale », « H-4 Habitation multifamiliale de 9 logements et plus » et « H-6 Habitation collective » et leurs normes afférentes et afin de modifier les normes afférentes de l'usage « H-3 Habitation multifamiliale de 4 à 8 logements ».

Le second projet contient des modifications au premier projet, soit l'ajout dans le titre, à l'article 2 et à la page de présentation de l'annexe 1, de la zone H-423 entre les zones H-415 et H-425, lesquelles ont été mentionnées dans la vidéo produite pour la consultation sur ce projet.



AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENT ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT:

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-20

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1659-20 décrétant une dépense de 4 546 554 \$ et un emprunt de 4 546 554 \$ pour des travaux pour la construction d'un pavillon jeunesse, pour l'ajout d'un toit à la patinoire extérieure, pour l'aménagement d'un pump track et skate parc, pour la démolition de la maison des jeunes et du centre municipal actuels et pour l'aménagement de deux terrains de basketball.

Madame Johanne Di Cesare dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1659-20 décrétant une dépense de 4 546 554 \$ et un emprunt de 4 546 554 \$ pour des travaux pour la construction d'un pavillon jeunesse, pour l'ajout d'un toit à la patinoire extérieure, pour l'aménagement d'un pump track et skate parc, pour la démolition de la maison des jeunes et du centre municipal actuels et pour l'aménagement de deux terrains de basketball, pour lequel la procédure doit être poursuivie.

ADOPTION DE RÈGLEMENT:

AUCUNE

CONTRATS ET ENTENTES:

204-05-20

MODIFICATIONS DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 022-01-19 « OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ACHAT DE BUREAUX ET FOURNITURES ASSOCIÉES »

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 022-01-19 « Octroi de contrat de gré à gré – Achat de bureaux et fournitures associées » de la façon suivante :

- En remplaçant le numéro de résolution par le suivant : « 022-01-20 ».
- En remplaçant le quatrième paragraphe de la décision par le texte suivant :

« Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 23-022-13-110, 23-022-13-160 et 23-022-13-610 ».



 En ajoutant les deux paragraphes suivants à la fin de la résolution :

« D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à emprunter la somme de 4 288,00 \$ au fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à transférer à cet effet la somme de 4 288,00 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – Fonds de roulement » vers le poste budgétaire 23-022-13-610 « Ameublement et équipement de bureau ».

205-05-20

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA VILLE DE SAINT-CONSTANT – BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-CONSTANT

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une aide financière de 1 938 720 \$ pour la construction de la bibliothèque de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que pour obtenir le versement de cette aide financière, la Ville doit signer la convention d'aide financière prévue à cet effet;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Saint-Constant relatif à l'octroi d'une aide financière pour la construction de la bibliothèque.

206-05-20

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – RÉPARATION DE TROIS (3) POMPES – STATION DE POMPAGE BERGER

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.1 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour la réparation de trois (3) pompes submersibles de marque Flygt;

CONSIDÉRANT que pour l'attribution du présent contrat, le Conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et les représentants de la Ville de Saint-Constant, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré;



> Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

> D'octroyer le contrat pour la réparation de trois (3) pompes submersible de marque Flygt à la station de pompage Berger, à l'entreprise Solution d'Eau Xylem, le tout aux conditions prévues à l'offre de services soumise.

> La valeur approximative de ce contrat est de 44 287,36 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de division et assistante directrice des Services techniques aux travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-415-00-528.

207-05-20

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - FOURNITURE ET INSTALLATION DE JEUX D'EAU AU PARC LEBLANC - 2020UAT02-CGG

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.1 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau au parc Leblanc;

CONSIDÉRANT que pour l'attribution du présent contrat, le Conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et les représentants de la Ville de Saint-Constant, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer à Tessier Récréo-Parc inc., le contrat visant la fourniture et l'installation de jeux d'eau au parc Leblanc, aux prix unitaires et forfaitaires négociés et conformément au contrat numéro 2020UAT02-CGG.

La valeur approximative de ce contrat est de 97 189,32 \$ taxes incluses.

Le montant de ce contrat ne pourra en aucun cas dépasser le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.



D'autoriser le directeur des Services techniques, l'ingénieur de projets ou le technicien chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 5 502 822 \$ et un emprunt de 5 502 822 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air (poste budgétaire 23-582-10-394).

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la Loi sur les travaux municipaux.

SOUMISSIONS:

208-05-20

<u>SOUMISSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉGÉTAUX POUR LA RUE LONGTIN – 2020TP03-AOI</u>

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture et la livraison de végétaux pour la rue Longtin;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant :

Soumissionnaire	Montant (\$) (taxes incluses)
Les pépinières Y, Yvon Auclair et Fils enr.	27 839,33 \$

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de végétaux pour la rue Longtin, au seul soumissionnaire conforme, soit Les pépinières Y, Yvon Auclair et Fils enr., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2020TP03-AOI et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 27 839,33 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de division et assistante directrice des Services techniques aux travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.



Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-573-10-394.

209-05-20

<u>SOUMISSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES POUR LA BASE DE PLEIN AIR – 2020TP07-AOI</u>

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture et la livraison d'arbres pour la base de plein air:

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant :

Soumissionnaire	Montant (\$) (taxes incluses)
Les pépinières Y, Yvon Auclair et Fils enr.	50 912,37 \$

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres pour la base de plein air, au seul soumissionnaire conforme, soit Les pépinières Y, Yvon Auclair et Fils enr., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2020TP07-AOI et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 50 912,37 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de division et assistante directrice des Services techniques aux travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-392-00-649.

210-05-20

SOUMISSIONS - SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ POUR DIVERS SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT - 2020APP02-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à la demande de soumissions publiques pour la fourniture de services d'une agence de sécurité pour divers services municipaux de la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à la résiliation, en date du 21 février 2020, du contrat 2019APP01-AOP – Services d'une agence de sécurité sur le territoire de la Ville de Saint-Constant par l'adoption de la résolution numéro 057-02-20;



CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	
Gestion Pergebec inc. (f.a.s.l.r.s. Sécurité		
Investigations Quali-T)		
Trimax Sécurité inc.	Non qualifié	

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points pour le pointage intérimaire, après la tenue d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les prix soumissionnés ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de 70 points et plus, et où le soumissionnaire obtenant le plus haut pointage final serait l'adjudicataire dudit contrat;

CONSIDÉRANT que les critères de pondération et d'évaluation des offres sont les suivants, et ce, selon la résolution numéro 062-02-20 :

- Présentation du soumissionnaire;
- Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires;
- Directeur de compte;
- Agents de sécurité affectés au mandat;
- Compréhension et organisation du mandat;

CONSIDÉRANT qu'après avoir procédé à l'évaluation qualitative des soumissions lors d'un comité de sélection, la soumission déposée par Trimax Sécurité inc. n'a pas obtenu un pointage intérimaire permettant l'ouverture de leur enveloppe contenant le prix soumis;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire ayant atteint un pointage intérimaire permettant l'ouverture de l'enveloppe contenant leur prix soumis a obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaire				Pointage final		
Gestion	Pergebec	inc.	(f.a.s.l.r.s.	Sécurité	10,111	
Investiga	ations Quali-	-T)				

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit une (1) option de prolongation d'une (1) année, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, où la Ville doit, au plus tard 90 jours précédant la fin du terme précédent, aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'option de renouvellement et que, dans l'affirmative, les conditions financières, les garanties et les modalités décrites dans l'appel d'offres 2020APP02-AOP s'appliqueront dans leur entièreté pour cette année d'option;



CONSIDÉRANT que pour l'application du règlement numéro 1003-99 concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments et du règlement numéro 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, à moins d'y être spécifiquement mentionnés, les responsables de l'application de ces règlements municipaux doivent être nommés par le Conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour les services d'une agence de sécurité pour divers services municipaux de la Ville de Saint-Constant, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Gestion Pergebec inc. (f.a.s.l.r.s. Sécurité Investigations Quali-T), aux taux horaires soumissionnés, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2020APP02-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 110 769,63 \$, taxes incluses.

De désigner les représentants de Gestion Pergebec inc. (f.a.s.l.r.s. Sécurité Investigations Quali-T) à titre de responsable pour l'application partielle ou complète des règlements municipaux suivants :

- 1003-99 concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments;
- 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre.

D'autoriser la chef de division – Approvisionnement, la chef de division – comptabilité et trésorière adjointe, le directeur de l'aménagement du territoire et du développement économique, la chef de division et assistante directrice des services techniques aux travaux publics, la chef de division – cour municipale et greffière ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à transférer à cet effet la somme de 23 744 \$ du poste budgétaire 02-413-00-649 « Pièces et accessoires » vers le poste budgétaire 02-610-00-418 « Honoraires professionnels ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2020 soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-110-00-811, 02-120-00-419, 02-310-00-418, 02-191-10-442 et 02-610-00-418.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2021 soient réservées à même le budget de l'année visée (postes budgétaires 02-110-00-811, 02-120-00-419, 02-310-00-418 et 02-191-10-442).



211-05-20

<u>SOUMISSIONS – TRAVAUX DE BRANCHEMENTS – JEUX D'EAU PARC</u> LEBLANC – 2020GÉ17-AOI

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour des travaux de branchement pour alimenter le nouveau jeux d'eau au parc Leblanc;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) (taxes incluses)	
Fusosol inc.	80 245,79 \$	
R. Langlois Construction (1986) inc.	95 661,43 \$	

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter des travaux d'ajout de branchements pluvial et sanitaire, d'ajout d'un branchement d'aqueduc en forage dirigé, ainsi que certains travaux connexes, dont l'ajout de dalle pour mobilier urbain et la réfection du pavage touché;

D'octroyer le contrat pour les travaux de branchement pour alimenter le nouveau jeux d'eau au parc Leblanc, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Fusosol inc.., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2020GÉ17-AOI et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 80 245,79 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques, l'ingénieur de projets ou le technicien chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 5 502 822 \$ et un emprunt de 5 502 822 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air (poste budgétaire 23-582-10-394).

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la Loi sur les travaux municipaux.



212-05-20

SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT AU PARC LAFARGE AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE SAINT-RÉGIS – 2018GÉ32-AOP – REJET

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a procédé, par avis public, à l'appel d'offres 2018GÉ32-AOP visant des travaux de construction d'un nouveau pont au parc Lafarge au-dessus de la rivière Saint-Régis;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que le cahier des charges prévoyait, notamment à l'article 31. Validité de la soumission de la section I. Instructions aux soumissionnaires, la validité des soumissions pour une période de 120 jours à compter de la date de clôture de l'appel d'offres, soit jusqu'au 15 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 34. Adjudication du contrat de la section I. Instructions aux soumissionnaires, l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), exigé par ledit Ministère pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pu obtenir ledit certificat d'autorisation de la part du MELCC durant la période de validité des soumissions:

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 34. Adjudication du contrat de la section I. Instructions aux soumissionnaires, la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni toute autre soumission reçue;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ne pas accorder le contrat et de rejeter toutes les soumissions ouvertes dans le cadre de l'appel d'offres 2018GÉ32-AOP visant des travaux de construction d'un nouveau pont au parc Lafarge au-dessus de la rivière Saint-Régis.

MANDATS:

AUCUN



DOSSIERS JURIDIQUES:

213-05-20

<u>RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION – DOMMAGE À DES</u> INSTALLATIONS DE BELL CANADA – RUE DES SAULES

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à procéder au règlement de la réclamation de Bell Canada pour le remboursement des dommages subis à leurs installations lors de la réparation d'un bris d'aqueduc, près du 265, rue des Saules le ou vers le 2 janvier 2020 au montant de 1 020,34 \$, conditionnellement à la signature d'une quittance totale et finale par les représentants autorisés de la réclamante.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-995.

RESSOURCES HUMAINES:

AUCUN

GESTION INTERNE:

214-05-20

<u>DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET DU RAPPORT DU</u> VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du rapport financier de la Ville pour l'année 2019, tel que vérifié;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport financier préparé le 17 mai 2020 par le directeur des finances et trésorier monsieur Stéphane Brochu et du rapport du vérificateur externe, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton, fait le 12 mai 2020 concernant les états financiers de la Ville de Saint-Constant et le taux global de taxation, le tout à l'égard de l'année financière 2019.

215-05-20

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En conformité avec l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le maire Jean-Claude Boyer fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe;



Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe soit publié sur le site internet officiel de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-constant.ca

GESTION EXTERNE:

216-05-20

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le rapport d'activités 2019 du schéma de couverture de risques préparé par la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le rapport d'activités 2019 du Schéma de couverture de risques préparé par monsieur Alexandre Tremblay, directeur à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine pour la Ville de Saint-Constant.

217-05-20

AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL CLASSICA

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant avait acheté et payé trois (3) billets au coût de 300,00 \$ chacun pour assister à une soirée concert-bénéfice du Festival Classica, soirée qui devait se tenir le 2 avril dernier, qui a été reportée au 21 mai prochain et qui a dû être annulée en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir les activités culturelles futures du Festival Classica;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer une aide financière au montant de 900,00 \$, à Festival Classica, celle-ci représentant le coût des trois (3) billets achetés pour la soirée concert-bénéfice qui devait se tenir le 2 avril dernier, dans le but d'aider à soutenir leurs activités futures.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-131-00-699.



DEMANDES DE LA VILLE :

218-05-20

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RÉFECTION D'UN ÉMISSAIRE EXISTANT SUR LE CHEMIN PETIT SAINT-RÉGIS SUD – PROJET NUMÉRO 2020GÉ18

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à des travaux d'amélioration d'un émissaire existant près du chemin Petit Saint-Régis Sud se rejetant à la rivière Saint-Régis;

CONSIDÉRANT qu'une portion de cet émissaire, soit environ 10 m, représente un fossé se rejetant au cours d'eau. Pour des besoins de contrôle de l'érosion, la Ville planifie la canalisation de cette portion de cet émissaire existant. Ce fossé à la sortie de l'émissaire n'a pas d'enrochement, donc très propice à l'érosion et à l'apport de sédiments au cours d'eau. De plus, ce fossé en zone boisée a tendance à accumuler des dépôts de matières organiques (feuilles, branches, etc.) qui en diminuent son efficacité;

CONSIDÉRANT que tous travaux en bordure du littoral d'un cours d'eau requiert une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur des Services techniques ou l'ingénieur de projets de la Ville à soumettre la demande d'autorisation (article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant les travaux de réfection d'un émissaire existant sur le chemin petit Saint-Régis Sud dans le cadre du projet numéro 2020GÉ18.

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MELCC signé par un ingénieur.

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à entretenir les ouvrages réalisés et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

219-05-20

PROGRAMME « EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES » D'HYDRO-QUÉBEC - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE SUR LA MONTÉE SAINT-RÉGIS ENTRE LE BOULEVARD MONCHAMP ET LA RIVIÈRE SAINT-RÉGIS

CONSIDÉRANT que l'urbanisation de la montée Saint-Régis, entre le boulevard Monchamp et la rue Sainte-Catherine est prévu en 2020;



CONSIDÉRANT que la Ville désire enfouir à nouveau la ligne électrique sur la montée Saint-Régis entre le boulevard Monchamp et la rivière Saint-Régis;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme "Embellir les voies publiques", Hydro-Québec subventionne l'enfouissement du premier (1^{er}) kilomètre pour les projets présentés et acceptés;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le réseau électrique de distribution d'Hydro-Québec d'une longueur approximative de 1,1 km, entre le boulevard Monchamp et la rivière Saint-Régis, est supporté par des poteaux de bois appartenant à Bell;

CONSIDÉRANT que la Ville devra assumer les coûts reliés à l'enfouissement des réseaux câblés comme Vidéotron et Bell, ainsi que des frais connexes:

CONSIDÉRANT que les coûts totaux approximatifs que la Ville devra assumer représentent un total de 3,76 M\$ pour l'enfouissement de la ligne électrique avec la subvention du programme « Embellir les voies publiques d'Hydro-Québec »;

CONSIDÉRANT que dans un premier temps, la Ville a présenté une grille d'évaluation budgétaire demandée et acceptée par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que dans un deuxième temps, une demande d'enfouissement devra être transmise à Hydro-Québec afin de présenter notre projet;

CONSIDÉRANT que la subvention est conditionnelle à l'acceptation du projet d'enfouissement par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que cette résolution impliquera un engagement financier de la Ville seulement lorsque la Ville sera acceptée dans le programme de subvention d'Hydro-Québec et que les intervenants commenceront à travailler sur le projet;

CONSIDÉRANT que selon Hydro-Québec un délai d'environ 3 ans est prévu entre le début de l'ingénierie, une fois accepté dans le programme, et le déploiement du réseau;

CONSIDÉRANT que selon Hydro-Québec les travaux d'enfouissement pourraient débuter en 2023 et se terminer en 2024;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer une demande d'enfouissement de lignes de distribution entre le boulevard Monchamp et la rivière Saint-Régis représentant 1,1 km dans le cadre du programme « Embellir les voies publiques » auprès d'Hydro-Québec.

De demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (plans et devis) incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des autres entreprises en réseaux de distribution câblés.

Que la Ville soit gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés.



D'autoriser le directeur des Services techniques ou l'ingénieur de projets à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente du partage des responsabilités et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à rembourser au prorata de l'avancement du projet les coûts approximatifs engagés maximums par Hydro-Québec pour couvrir les frais d'ingénierie de l'étude d'avant projet soit 492 360 \$ (montant total de l'évaluation de cette activité, et ce, peu importe du partage des coûts, qui était prévu) si la municipalité décide d'abandonner la demande, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt autorisant cette dépense.

RECOMMANDATION DE LA VILLE :

AUCUNE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- Liste des amendements budgétaires pour le mois d'avril 2020 produite par le Service des finances le 1^{er} mai 2020;
- Sommaire du budget au 30 avril 2020 produit par le Service des finances;
- Liste d'embauches effectuées en vertu du règlement numéro 1589-18 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, signée par la directrice générale le 6 mai 2020;
- Procès-verbal de correction de la résolution numéro 194-04-20 de la séance ordinaire du 21 avril 2020;

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES :

AUCUNE

DEMANDES DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

220-05-20

<u>DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-00016 - 582, RANG SAINT-RÉGIS NORD</u>

CONSIDÉRANT que la requérante, madame France Rhéaume dépose une nouvelle demande de PIIA visant à allonger une deuxième entrée d'auto existante au 582, rang Saint-Régis Nord;



CONSIDÉRANT que la requérante prévoit la plantation d'une haie de cèdres de chaque côté de l'entrée charretière;

CONSIDÉRANT le plan A et les photographies B du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable et les commentaires particuliers du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2020-00016, faite par madame France Rhéaume concernant le 582, rang Saint-Régis Nord, soit le lot 5 756 405 du cadastre du Québec, conditionnellement à ce que les plantations de haies existantes soient prolongées jusqu'à la fin de l'aire de stationnement, soit jusqu'au garage.

221-05-20

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-00019 - 290, MONTÉE SAINT-RÉGIS

CONSIDÉRANT que la compagnie Parquet Design D & D inc. dépose une demande de PIIA visant l'installation d'une nouvelle enseigne sur l'enseigne détachée du bâtiment commercial situé au 290, montée Saint-Régis;

CONSIDÉRANT que l'enseigne détachée est protégée par droits acquis au niveau de sa superficie, sa hauteur et sa structure

CONSIDÉRANT les plans A et B du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable et les commentaires particuliers du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2020-00019, faite par la compagnie Parquet Design D & D inc., concernant le 290, montée Saint-Régis Nord soit le lot 2 868 155 du cadastre du Québec, telle que déposée.

222-05-20

<u>DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-00020 - 524, VOIE DE DESSERTE,</u> ROUTE 132

CONSIDÉRANT que la compagnie d'enseignes, Daniel Provencher & Cie inc. dépose une demande de PIIA visant à modifier des enseignes rattachées sur le bâtiment pour le commerce EB Games situé au 524, voie de desserte, Route 132;

CONSIDÉRANT les plans A à C du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;



CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2020-00020, faite par la compagnie Daniel Provencher & Cie inc., concernant le 524, voie de desserte, Route 132 soit le lot 3 262 396 du cadastre du Québec, telle que déposée.

223-05-20

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-00024 - 71, RUE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que la compagnie d'enseignes, Daniel Provencher & Cie inc. dépose une demande de PIIA visant à modifier l'ensemble des enseignes pour le commerce Couche-Tard situé au 71, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que l'enseigne détachée possède des droits acquis au niveau de sa hauteur et sa superficie;

CONSIDÉRANT les plans A à E du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2020-00024, faite par la compagnie Daniel Provencher & Cie inc., concernant le 71, rue Saint-Pierre, soit le lot 2 180 620 du cadastre du Québec, telle que déposée.

224-05-20

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-00029 - 202, ROUTE 132

CONSIDÉRANT que la compagnie 9046 6640 Québec inc. dépose une demande de PIIA visant à faire accepter des travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 202, Route 132;

CONSIDÉRANT les plans de construction de l'architecte Daniel Levasseur (no de dossier 19 128);

CONSÉRANT que les modifications proposées aux enseignes rattachées devront être traitées en second lieu puisque le requérant n'a pas déposé les plans techniques des enseignes;

CONSIDÉANT que l'enseigne « St-Constant » devra être modifiée pour « Saint-Constant »;

CONSIDÉRANT les plans A à D du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable et les commentaires particuliers du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;



Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les éléments de la demande de PIIA numéro 2020-00029, touchant seulement la modification des revêtements extérieurs du bâtiment principal, fait par la compagnie 9046 6640 Québec inc., concernant le 202, Route 132 soit le lot 2 371 305 du cadastre du Québec.

225-05-20

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-00040 – RUE WILFRID-LAMARCHE – LOTS 5 393 161 ET 5 393 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOTS PROJETÉS 6 350 466 ET 6 350 467 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant dépose une demande de PIIA visant à faire approuver une opération cadastrale afin de remplacer des lots 5 393 161 et 5 393 163 du cadastre du Québec en créant les lots 6 350 466 et 6 350 467 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le plan cadastral parcellaire de l'arpenteur géomètre Frédéric Belleville, dossier 30023, minute 4422 et le plan projet de lotissement de ce dernier, dossier 30023, minute 4426;

CONSIDÉRANT les plans A à C du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2020-00040, faite par la Ville de Saint-Constant., concernant la rue Wilfrid-Lamarche, soit les lots 5 393 161 et 5 393 163 (lots projetés 6 350 466 et 6 350 467 du cadastre du Québec), telle que déposée.

DEMANDE DE PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

AUCUNE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@saint-constant.ca .

Aucune question n'a été reçue.



226-05-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente séance soit levée.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflanme, greffière

